

Questions de voisinage chemins de fer – municipalités

Glossaire

2. Environnement

2.1 Évacuation des eaux

Les chemins de fer creusent de profonds fossés de chaque côté des voies de façon à éloigner l'eau le plus possible de la plate-forme ferroviaire et à réduire au minimum les dommages aux voies et leur déplacement. Les tracés d'évacuation des eaux sont essentiels à la stabilité de la voie et à l'intégrité de son infrastructure, mais ils peuvent être modifiés par l'aménagement ou le réaménagement des terrains. En cas d'atteinte à l'intégrité du réseau d'évacuation des eaux, des inondations peuvent se produire. Il est donc important que l'utilisation des terrains fasse l'objet d'une planification appropriée. Les ensembles résidentiels ou commerciaux peuvent aussi tirer parti de l'infrastructure d'évacuation des eaux mise en place par les chemins de fer si les terrains sont nivelés en conséquence.

2.2 Émissions

Les émissions et les gaz à effet de serre constituent une importante préoccupation du public. Bien que le secteur du transport génère globalement 27 pour cent de tous les gaz à effet de serre produits au Canada, le rail ne contribue que dans une proportion d'environ un pour cent à l'ensemble des émissions du Canada. La contribution des chemins de fer aux gaz à effet de serre est moindre que celle de tous les autres modes de transport, même s'il achemine plus de 50 pour cent du volume total des marchandises transportées. Au cours des dernières années, grâce aux améliorations technologiques et aux investissements effectués par les chemins de fer, les locomotives sont devenues beaucoup plus économes en carburant et leurs émissions ont diminué en conséquence. Les entreprises du secteur ferroviaire ont pris des initiatives de réduction des émissions et investi dans des programmes de renouvellement de leurs parcs (faisant l'acquisition de nouvelles locomotives conformes aux seuils d'émissions établis par l'EPA). Les améliorations technologiques (qui permettent une réduction de la consommation de carburant) touchent divers domaines, dont le graissage des rails, l'injection électronique de carburant, les dispositifs de démarrage et d'arrêt automatiques et les systèmes de freinage rhéostatique qui améliorent la conduite des trains.

2.3 Pollution

Tous les modes de transport génèrent des émissions atmosphériques, mais d'autres types de pollution peuvent aussi être inévitables. Bien que rares, les fuites et les déversements de produits (dont le carburant et l'huile) utilisés couramment dans l'exploitation des trains sur les lignes principales et dans les triages peuvent survenir. Les accidents de train, comme les déraillements, peuvent aussi entraîner des fuites et des déversements de produits polluants et d'autres produits transportés dans les wagons. Les pesticides et les herbicides utilisés pour le désherbage et le débroussaillage le long des voies peuvent être lessivés et s'infiltrer dans le sol ou dans l'eau. Dans tous les cas, les chemins de fer tentent de limiter les conséquences éventuelles pour les collectivités. Ils sont bien préparés à faire face à de telles situations et peuvent utiliser du matériel spécialisé de lutte contre la pollution et des méthodes de protection, comme la construction de digues et le transbordement des chargements.

2.4 Stationnement des wagons

Quel que soit le mode de transport, il arrive souvent que l'on doive entreposer le matériel pendant une certaine période à différents endroits, tout en ayant la possibilité d'y avoir accès rapidement. Le transport ferroviaire ne fait pas exception à cette règle. On n'a pas besoin de tous les wagons en même temps. L'utilisation de certains peut être saisonnière. Ils peuvent être temporairement hors service ou en attente d'entretien, de réaffectation ou de déplacement vers un autre endroit. Dans les secteurs à forte densité de population, la présence de wagons stationnés peut paraître inesthétique et gênante pour les gens qui habitent dans les environs.

2.5 Réaménagement des terrains

Les chemins de fer refont constamment l'inventaire de leurs terrains et cherchent à se départir de ceux dont ils n'ont pas besoin pour leurs activités d'exploitation. Ils peuvent envisager la vente de terrains à des acheteurs des secteurs public ou privé à des fins de réaménagement. Ce serait là un exemple de réaménagement de friches industrielles (la régénération de terrains auparavant utilisés à des fins industrielles et leur aménagement pour des usages résidentiels ou commerciaux). Le réaménagement de friches industrielles exige souvent la résolution de problèmes environnementaux en raison de l'usage antérieur des terrains, par opposition aux nouveaux sites, où ne se pose généralement aucun problème environnemental à régler. Les gouvernements ont pris des initiatives récemment afin d'encourager une croissance qui mise sur l'utilisation plus efficace des services et des infrastructures en place, sans qu'une expansion de ceux-ci soit nécessaire (on parle d'« intensification », d'« aménagement réalisé sur terrain intercalaire » ou de « croissance intelligente », selon les compétences). Tout projet de réaménagement des terrains envisagé à proximité d'installations ferroviaires peut avoir une incidence sur ces activités. L'Initiative ACFC-FCM sur les questions de voisinage a élaboré et publié *Guidelines for New Development in Proximity to Railway Operations* (décembre 2012), un document qui traite des problèmes de réaménagement des terrains, à la fois les friches industrielles et les nouveaux sites.

2.6 Avis aux propriétaires

Les personnes et les entreprises qui achètent une propriété à proximité d'installations ferroviaires peuvent être touchées par l'exploitation de telles installations. Les acheteurs éventuels de terrains réaménagés doivent être avisés officiellement de la tenue d'activités ferroviaires dans le voisinage. Les chemins de fer avisent les propriétaires au moyen de clauses d'avertissement sur les activités ferroviaires incluses dans les conventions d'achat de propriétés et de servitudes environnementales pour les émissions découlant de leurs activités d'exploitation.
